

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOÛT 2021

L'an Deux Mil vingt et un le 20 Août à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Août 2021

Présents : Mme GIROUX-MALLOT / M. BORDES / Mme COLLIGNON / M. DESCHAUD-DROIT / Mme MALLEREAU / M. COMMUN / Mme VIGNET / M. CLAUD / Mme GRANET-FOUGERAT / M. ROCTON / Mme PRUNIER / Mme MANDIN.

Pouvoirs : M. GRIVET / M. GOILLOT

Secrétaire de séance : Mme PRUNIER

CONVENTION DE SERVICE DU CENTRE DE GESTION « SANTE HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL » :

Pour répondre aux nouvelles obligations des employeurs en matière de protection de la santé physique et mentale de leurs agents, la commune adhère à la nouvelle convention de service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale « santé hygiène et sécurité au travail » en adhérant à l'ensemble des services proposés :

- Médecine du travail
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Conseil en hygiène et sécurité
- Dispositif de signalement

ADHESION MISSION OPTIONNELLE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

Pour la mise à jour et la gestion des nouvelles adresses, la commune adhère à une nouvelle mission optionnelle de l'agence technique départementale qui a déjà créé la base de données de l'adressage ainsi que sa diffusion aux différentes structures concernées.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE :

Approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte de la fourrière suite à l'intégration de 3 nouvelles communes

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Pour 2021, GRDF versera à la commune une redevance de 422 € pour l'occupation de ses ouvrages de gaz naturel sur le territoire communal.

VERSEMENT DU PLUS ASSOCIATIF :

Comme depuis plusieurs années déjà, la commune maintient son aide à hauteur de 20 € par enfant domicilié dans la commune âgé de 3 à 18 ans pour l'adhésion à une association sportive ou culturelle dans la Commune ou hors commune si l'activité pratiquée par l'enfant n'existe pas à St Amant.

CREATIONS DE POSTES DANS LA COMMUNE :

Compte tenu des mouvements et avancement de grade au sein du personnel communal, 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet en CDD sont créés et un poste de rédacteur à temps complet.

RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE :

L'offre du bureau d'investigations archéologiques HADES d'un montant de 78 606,19 € H.T est retenue pour assurer les fouilles archéologiques préventives demandées par le Service Régional de l'archéologie dans le cadre de la poursuite des travaux de restauration de l'église. Une demande de subvention au titre du fonds national d'archéologie préventive sera sollicitée.

ACQUISITION D'UN TERRAIN PRIVE AUX ABORDS DE L'EGLISE :

La commune va acquérir la parcelle cadastrée section G N°536 située au pied de l'abbatiale au prix fixé d'un commun accord avec les propriétaires.

DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE :

Dans le cadre du plan de lutte contre l'ambroisie lancé par le Pays Ruffécois, un référent ambroisie doit être désigné sur l'ensemble des communes du Pays. Volontaire pour assurer ce rôle, Mme Amandine PERRY est nommée référente ambroisie pour la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Pour l'entretien et l'élagage régulier des chemins communaux qui mobilisent une grande partie de l'emploi du temps des agents communaux et qui nécessitent du matériel adapté et onéreux tant en réparation qu'à l'achat, la commune réfléchit entre investir dans du matériel nouveau compte tenu de la vétusté du matériel actuel ou sous-traiter ce travail avec une entreprise privée.